

Mieux-vivre dans les Pyrénées-Orientales

Assemblée plénière Dossier de presse jeudi 2 juin 2022

«Dans le contexte qui continue d'être anxiogène aussi bien, concernant la santé et, les conséquences parfois dramatiques du changement climatique dans le monde, que la poursuite de la guerre en Ukraine, je souhaite que nous puissions répondre au plus près des préoccupations et besoins de nos concitoyens.

C'est le sens du Pacte pour la santé que nous avons adopté lors de la session plénière du 31 mars dernier. Avec la Région, nous créons un groupement d'intérêt public pour salarier des professionnels de santé dans les centres de santé que nous déploierons dans les territoires qui connaissent des difficultés d'accès aux soins.

C'est également le sens du choix politique fort que fait la Majorité départementale en revalorisant les indemnités kilométriques des aides à domicile, pouvant représenter jusqu'à 35€ de plus par mois. C'est la juste reconnaissance du travail de ces femmes et de ces hommes qui sont au plus près des plus fragiles.

Notre action en faveur de l'insertion des allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) s'inscrit dans la même volonté : lutter contre la pauvreté et permettre le retour à l'emploi. Le service public de l'insertion et de l'emploi que nous créons avec l'Etat et la création prochaine d'une plateforme de la mobilité solidaire sont les actes concrets qui illustrent notre détermination à trouver des solutions pour toutes et tous.

En agissant pour l'accès et le maintien dans un logement digne, nous luttons contre la précarité énergétique. En soutenant associations et bailleurs sociaux, nous encourageons la construction et la réhabilitation de logements pour permettre à tous ceux qui en ont besoin d'accéder à un logement social sur tous les territoires.

Et en poursuivant notre volonté de fédérer l'ensemble des acteurs autour de l'eau, pour une gestion solidaire de la ressource, nous relevons les défis écologiques, comme en témoignent également notre engagement en faveur des mobilités douces, à Estagel comme pour la Côte Vermeille.

Et quand l'Etat reprend nos propositions issues d'un travail avec les maires pour redonner un avenir à la RN116, c'est la reconnaissance de notre méthode : agir dans la concertation pour l'intérêt général !

Nous posons chaque jour des actes forts en faveur des Catalan-e-s.»

Hermeline MALHERBE
*Présidente du Département
des Pyrénées-Orientales*



Faciliter les déplacements pour tous

Alors que la première réponse de l'État n'était pas satisfaisante, cette fois, la majorité des propositions, formulée par le Département et travaillée avec les maires, a été retenue et intégrée dans les travaux de modernisation de la RN 116.

Le Département investit plus de 27 M€ pour la RN 116

Le Département financera les travaux destinés à la modernisation de la RN 116 aux côtés de l'État et de la Région Occitanie. Trois sections sont concernées : la déviation de Marquixanes, des aménagements entre Ille-sur-Têt et Prades et entre Prades et Bourg-Madame. Ces travaux permettront un itinéraire de qualité pour davantage de fluidité et de sécurité. Au total, plus de 108 M€ seront nécessaires à la réalisation des divers aménagements avec un financement entre 2023 et 2027 (État 50 %, Région 25 % et Département 25%).

- Déviation de Marquixanes : 1,7 km de voie bi-directionnelle et une 2x2 voies avec un giratoire au niveau de la RD 25 pour 57 M€ HT.
- Entre Ille-sur-Têt et Prades : sécurisation du passage à niveau de Bouleternère, de nouveaux accès, des créneaux de dépassement, des giratoires et des voies dédiées aux modes doux pour 24,8 M€ HT.
- Entre Prades et Bourg-Madame : les traversées de Ria, Villefranche-de-Conflent et de Saillagouse seront sécurisées pour 16 M€ HT.





Une nouvelle véloroute pour la Côte Vermeille

Après le contournement et la véloroute qui redonne vie à Estagel, le Département poursuit son programme d'investissements pour les mobilités douces avec l'objectif de construire 265 km de pistes cyclables supplémentaires d'ici 2024.

À Port-Vendres, plus précisément entre Paulilles et Banyuls-sur-Mer, entre les giratoires de Cosprons et du Pere Carnere, un nouvel itinéraire sera aménagé sur plus de 5 km. Cette section de voie cyclable est en cours de réalisation selon une technique routière innovante consistant à reprofiler la route en une seule couche et en limitant les apports extérieurs de matériaux.



Solidarités : le Département aux côtés de toutes et tous

Le Département revalorise les indemnités kilométriques des aides à domicile : une juste reconnaissance du travail de ces femmes et de ces hommes qui sont au plus près des plus fragiles.

Plus de 16 000 personnes bénéficient chaque année de services d'aide à domicile, financés par le Département des Pyrénées-Orientales.

Le secteur de l'aide à domicile est particulièrement fragilisé par des conditions de travail difficiles, des salaires peu élevés et d'importantes difficultés de recrutement et de fidélisation des personnels. Aujourd'hui, la flambée du prix du carburant vient à nouveau toucher les intervenants à domicile qui utilisent quotidiennement leur véhicule dans le cadre de leur mission.

Pour les aider, le Département fait un choix politique fort en optant pour une compensation financière de 0,05 € du kilomètre aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) habilités à l'aide sociale et relevant de la Branche de l'Aide à Domicile (BAD) qu'ils s'engagent à reverser intégralement à leurs salariés. Le Département revendique que le remboursement de l'indemnité kilométrique soit portée à 0,40 € dès l'exercice 2022. A titre d'exemple, cela pourrait représenter jusqu'à 580 € supplémentaires, par an, pour un salarié de l'ADMR qui exerce en milieu rural et qui se déplace beaucoup.

- Cette revalorisation des indemnités kilométriques vise à améliorer les conditions de travail, soutenir et valoriser les intervenants à domicile.
- Estimation du coût pour la collectivité : 151 000 €
- L'indemnité kilométrique portée à 0,40 € est ainsi alignée à celle de la fonction publique.

Des Assises départementales de la protection de l'enfance le 30 juin à Cabestany : pour valoriser et donner du sens à ces métiers qui aident les jeunes mineurs en danger.

La crise sanitaire couplée à un contexte économique difficile ont accentué les situations familiales délicates avec une augmentation des violences intrafamiliales, des signalements et des ordonnances de placement d'enfants en danger.

Les élus du Département ont rapidement pris des mesures pour augmenter les places d'accueil et recruter de nouveaux professionnels. Aujourd'hui, le Département souhaite aller plus loin pour répondre aux besoins des enfants en danger et des familles à soutenir et revaloriser ces femmes et ces hommes qui aident les mineurs en danger. Il organise les Assises départementales de la Protection de l'Enfance, le 30 juin prochain, au centre social de Cabestany. Ce rendez-vous permettra de faire le bilan des actions engagées et des orientations à intégrer dans le futur schéma des solidarités 2022-2027.

- Entre table-ronde et ateliers, les Assises départementales de la Protection de l'Enfance réuniront 300 professionnels.



Lutter contre la pauvreté et permettre le retour à l'emploi : le Département crée, avec l'État, le Service public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)

Le Département vient de faire le choix historique d'une renationalisation de la gestion et du financement du RSA, aujourd'hui il redonne une forte impulsion aux politiques d'insertion grâce des marges financières dégagées.

Des actions ont été retenues dans le cadre du Service public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) et avec une gouvernance mutualisée pour renforcer l'efficacité de l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion professionnelle. Il s'agit de favoriser la mise en réseau des acteurs, repérer les publics en risque de rupture et améliorer le diagnostic des besoins de la personne en recherche d'emploi.

→ L'État soutient les actions à hauteur de 363 600 €.

Parmi les actions retenues : simplifier les démarches administratives, améliorer la réponse aux besoins d'accompagnement des personnes, créer un observatoire départemental des besoins sociaux.

Mieux se déplacer pour retrouver un emploi

La mobilité est un frein frein important en matière d'insertion des publics. Le Département a donc lancé un appel à projets pour la création d'une plateforme départementale de la mobilité solidaire. Wimoov Occitanie et CRAF ADPEP se sont regroupés pour proposer des services répondant au mieux à ce besoin de mobilité dans le cadre de toute démarche d'insertion sociale et professionnelle.

→ Le groupement recevra 240 000 € de subvention pour son fonctionnement.

Le Département poursuit également son engagement en faveur de la mobilité des allocataires du RSA avec des aides individuelles (permis de conduire, location de voiture, vélo électriques...) et des aides aux loueurs solidaires et garage solidaire. Le Département aide aussi des associations qui proposent des services et facilitent la mobilité.

- 10 000 € pour l'ADIE (association pour le droit à l'initiative économique) :
 - faciliter l'accès à un prêt mobilité
 - faciliter l'accès à l'achat d'un véhicule neuf en LOA (programme Renault solidaire)
- 5 000 € pour l'atelier Mécanique solidaire
 - service d'auto-réparation de véhicules encadré par deux mécaniciens
- 4 200 € pour la Casa Bicicleta
 - atelier de réparation de vélo avec accompagnement
 - vente de vélos révisés
 - vélo-école pour adultes et enfants



Bien se loger : une priorité pour le Département

Le dispositif Mieux se loger 66 accompagne la rénovation des logements

Dans ses missions, le Département agit pour l'accès et le maintien dans un logement digne mais aussi la lutte contre la précarité énergétique. Ces objectifs sont mis en œuvre dans le programme d'intérêt général « Mieux se loger 66 » auquel le Département participe pour réaliser des travaux d'économie d'énergie, des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie et des travaux sur l'habitat dégradé.

- 429 logements et familles ont déjà été aidés. Montant des rénovations : 4,5 M€. Le Département a octroyé 777 715 € et assure la maîtrise d'ouvrage.
- Cette action participe au soutien des entreprises locales du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics et à l'amélioration du cadre de vie dans les communes des Pyrénées-Orientales.



De meilleures conditions d'accès au logement avec les aides à la pierre

Le Département développe le parc de logements sociaux, garantit l'accès à un logement pérenne pour les personnes défavorisées et agit sur le développement solidaire du territoire.

- Le financement de l'aide à la pierre pour le parc public représente 1,8 M€ pour la construction de 310 logements.
- Les aides attribuées aux associations œuvrant dans le domaine du logement et celles intervenant dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement représentent 1,16 M€. (Ex : Habiter en Terre Catalane, Habitat Humanisme ou Bureau d'Information Jeunesse...)

Le Département soutient les bailleurs sociaux dans leurs efforts de construction au titre du Fonds départemental de l'aide à la pierre.

Le Département aide l'Office public de l'habitat 66 et la SA Habitat Perpignan Méditerranée pour un montant de 3,5 M€ pour la construction et la réhabilitation de 594 logements. Le Département soutient l'effort de construction des bailleurs sociaux et accompagne la réhabilitation des quartiers prioritaires des communes.

- L'Office 66 dispose de près de 14 000 logements dans 129 communes des Pyrénées-Orientales.
- La SA Habitat Perpignan Méditerranée gère près de 7 300 logements sur les 36 communes de la Communauté Urbaine.
- Premier financeur de l'ADIL 66, le Département octroie 128 676 € et a permis ainsi plus de 8 000 consultations en 2021.
- L'ADIL 66 assure des consultations gratuites pour tous pour informer et conseiller sur le logement.



Le Département défend une vision transversale et solidaire de la gestion de l'eau

Le Département occupe une place centrale dans la gestion de l'eau. Il est en effet un acteur incontournable, que ce soit au travers de la gestion des grandes infrastructures dont il est propriétaire (3 ouvrages de stockage majeur pour le territoire) ou encore des aides financières et techniques qu'il alloue en direction des communes, groupement de communes, syndicats de nappes et de bassins versants ou syndicats d'irrigation.

Le Département a toujours considéré que la configuration géographique même du département, constituant quasiment un seul et unique bassin versant, nécessite une approche transversale et globale des problématiques liées à l'eau.

Malgré les récentes évolutions réglementaires, le Département reste mobilisé sur le sujet et fait évoluer les aides apportées aux communes.

- Le taux d'intervention maximum du Département s'élève désormais à 10 % pour les communes urbaines afin d'être davantage présent auprès des territoires ruraux.
- Les opérations prioritaires pour le Département seront celles qui amélioreront la qualité des cours d'eau, tandis que l'intégration de la gestion des eaux pluviales sera une condition obligatoire pour recevoir les aides.
- Dès 2023, l'eau potable et l'assainissement devront être facturés à un prix supérieur à 1 € hors taxes par mètre cube par les collectivités souhaitant bénéficier des aides du Département, en adéquation avec les critères de l'Agence de l'eau.
- Lancement d'une réflexion pour la création d'un portail dématérialisé pour les demandes d'aides au Département et à l'Agence de l'eau afin de réduire les délais, tout en portant de 2 à 3 le nombre de programmation annuelles examinant ces demandes.



ET AUSSI...

Le Département investit 350 000 € dans la création de tiers-lieux

En 2020, le Département des Pyrénées-Orientales a lancé un appel à projet « création de tiers-lieux culturels en Pyrénées-Orientales ». Dix projets ont déjà été soutenus pour un montant de 407 000 €, ils permettent d'augmenter l'offre culturelle et les espaces de travail pour les habitants.

Suite à la réussite de cette première mouture, le Département lance un nouvel appel à projets !

Le Département mise sur ces tiers-lieux, carrefour de rencontres, espaces de mixité sociale, de citoyenneté et de convivialité pour renforcer le lien entre les habitants et les acteurs culturels.

- Le Département lance un 2^{ème} appel à projets à destination des associations et des structures publiques pour la mise en œuvre de nouveaux lieux d'expression.
- Les projets seront soutenus pour un montant de 350 000 € en investissement.



CONTACTS PRESSE

• Alexandra GIRARD, Attachée de Presse
07 86 48 14 90 - alexandra.girard@cd66.fr



leDépartement66.fr